

Image not found or type unknown



Parage des intérêts patrimoniaux

Par **taoura**, le **14/03/2016** à **16:24**

Bonjour,

je viens de recevoir le jugement de divorce. Il est indiqué dessus qu'on règle nos intérêts pécuniaires et qu'il n'y a pas lieu d'ordonner la liquidation et le partage des intérêts patrimoniaux. C'est cette 2ème partie que je ne comprends pas. Pouvez-vous m'expliquer ? (il faut savoir que le terrain sur lequel a été construit la maison appartient à mon conjoint et que je ne peux prétendre qu'à une "récompense" sur la maison car je n'ai fait que contribuer financièrement à payer l'emprunt et que nous avons acheté ENSEMBLE un verger il y a 6 ans)